

Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

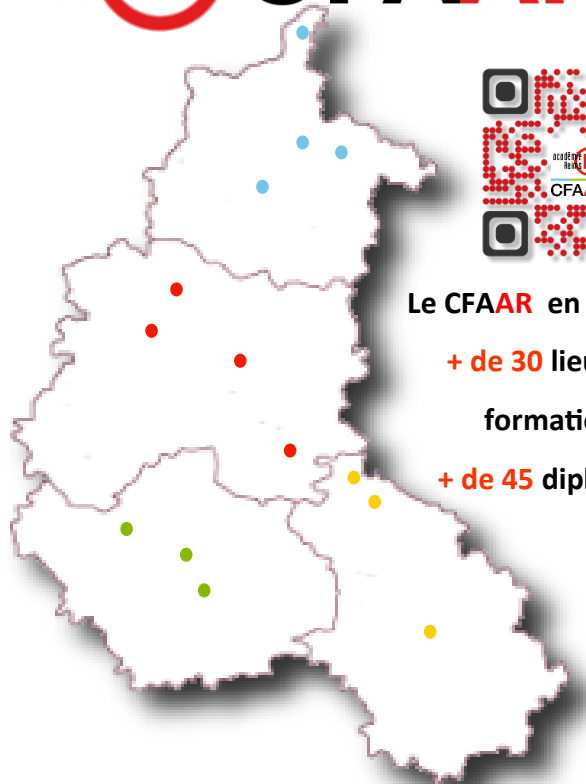
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 38-062018



Le CFAAR en chiffres:

+ de 30 lieux de formation

+ de 45 diplômés

CFA de l'Académie de Reims

11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
SYSTÈMES CONSTRUCTIFS
BOIS ET HABITAT



Il (elle) intervient de la conception technique à la réception des ouvrages de la construction bois.

Chaque projet qu'il soit de construction, de rénovation ou d'extension, le met en relation avec tous les partenaires de l'entreprise (client, fournisseurs, personnel).

Son rôle consiste à apporter une réponse technique et économique à une affaire (métré, devis, solutions constructives...).

Il (elle) élabore le dossier de production avec les notes de calcul.

Responsable de chantier, organise et assure la pose de tous les éléments du bâtiment majoritairement en bois : charpente, couverture, poutres, murs, menuiseries, parquets, portes, fenêtres, agencements extérieurs.

Il (elle) utilise l'outil informatique.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires d'un Bac pro TCB, Bac pro TMA, Bac techno STI2D.

- Qualités requises : organisation, rigueur, sens relationnel, initiative, sens de l'adaptation.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur .

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers...

Métiers :

Agenceur de cuisine et salles de bains, charpentier bois...

Le programme

20 semaines de formation par an :

Enseignement général :

Culture Générale; Langues Vivantes Etrangères; Mathématiques; Sciences Physiques, Physique Appliquée; Economie et Gestion de l'Entreprise.

Enseignement professionnel :

Arts et Techniques du mobilier de l'Habitat; Calcul des Structures productifs; Gestion Financière des Travaux; Organisation et Planification; Informatique et Automatismes, Travaux Pratiques.

Le site de formation

Lycée Charles De Gaulle

Avenue Christian Pineau 52000 CHAUMONT

03 25 32 54 55

www.lyceecdg52.com

BTS SYSTÈMES CONSTRUCTIFS BOIS ET HABITAT